

PROJET DE RÈGLEMENT 1071-91-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 105-92 AFIN DE CORRIGER DES ERREURS CLÉRIQUES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage 105-92 afin de corriger les erreurs cléricales qui s'y trouvent;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du xx 2026;

EN CONSÉQUENCE, de par le règlement 1071-91-2026, ayant pour titre « RÈGLEMENT 1071-91-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 105-92 AFIN DE CORRIGER DES ERREURS CLÉRIQUES » le conseil municipal ordonne, décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 3 du règlement 151-96 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 6.15 et 6.16 au lieu de 6.17 et 6.18

ARTICLE 3

L'article 4 du règlement 153-96 est modifié afin d'y lire, aux dispositions particulières, les numéros d'articles 6.15 et 6.16 au lieu de 6.17 et 6.18

ARTICLE 4

L'article 4 du règlement 172-97 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 6.17 au lieu de 6.18

ARTICLE 5

L'article 5 du règlement 189-98 est modifié afin d'y lire les numéros d'articles suivants :

- 10.2.3 au lieu de 10.2.3.3
- 10.2.3.1 au lieu de 10.2.3.3.2

ARTICLE 6

L'article 3 du règlement 202-99 est modifié afin d'y lire les numéros d'articles suivants :

- 6.18 au lieu de 6.15
- 6.18.1 au lieu de 6.15.1
- 6.18.2 au lieu de 6.15.2

ARTICLE 7

L'article 7 du règlement 222-2000 est modifié afin d'y lire les numéros d'articles suivants :

- 6.19 au lieu de 6.15
- 6.19.1 au lieu de 6.15.1
- 6.19.2 au lieu de 6.15.2
- 6.19.3 au lieu de 6.15.3
- 6.19.4 au lieu de 6.15.4

ARTICLE 8

L'article 3 du règlement 1006-2001 est modifié afin d'y lire les numéros d'articles suivants :

- 10.9 au lieu de 10.7
- 10.9.1 au lieu de 10.7.1
- 10.9.2 au lieu de 10.7.2
- 10.10 au lieu de 10.8
- 10.10.1 au lieu de 10.8.1
- 10.10.2 au lieu de 10.8.2
- 10.11 au lieu de 10.9

Projet de règlement déposé à la séance ordinaire du 10 février 2026

- 10.11.1 au lieu de 10.9.1
- 10.11.2 au lieu de 10.9.2
- 10.12 au lieu de 10.10
- 10.12.1 au lieu de 10.10.1
- 10.12.2 au lieu de 10.10.2

ARTICLE 9

Le dernier alinéa de l'article 3 du règlement 1006-2001 est abrogé (erreur de correction de numéro d'article).

ARTICLE 10

Le quatrième alinéa de l'article 2 du règlement 1007-2002 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 6.18.1 au lieu de 6.16.1

ARTICLE 11

Le cinquième alinéa de l'article 2 du règlement 1007-2002 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 6.18.2 au lieu de 6.16.2

ARTICLE 12

L'article 3 du règlement 1013-2003 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 6.20 au lieu de 6.19

ARTICLE 13

L'article 2 du règlement 1017-2004 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 6.21 au lieu de 6.19

ARTICLE 14

L'article 3 du règlement 1013-2003 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 6.20 au lieu de 6.19

ARTICLE 15

L'article 3 du règlement 1022-2004 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.13 au lieu de 10.11 et d'y lire l'article 6.20 au lieu de 6.19

ARTICLE 16

L'article 3 du règlement 1025-2005 est modifié afin d'y lire les numéros d'articles suivants :

- 10.14 au lieu de 10.12
- 10.14.1 au lieu de 10.12.1
- 10.14.2 au lieu de 10.12.2
- 10.14.3 au lieu de 10.12.3

ARTICLE 17

L'article 3 du règlement 1029-2005 est modifié afin d'y lire les numéros d'articles suivants :

- 10.15 au lieu de 10.13
- 10.15.1 au lieu de 10.13.1
- 10.15.2 au lieu de 10.13.2
- 10.15.3 au lieu de 10.13.3

ARTICLE 18

L'article 2 du règlement 1071-11-2010 est modifié afin d'y lire le numéro de paragraphe a.1) au lieu de b)

ARTICLE 19

L'article 2 du règlement 1071-29-2012 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.2.1.3 au lieu de 10.2.1.7

ARTICLE 20

L'article 2 du règlement 1071-30-2012 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.11.1 au lieu de 10.9.1

ARTICLE 21

L'article 2 du règlement 1071-41-2015 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.14.2 au lieu de 10.12.2

ARTICLE 22

L'article 2 du règlement 1071-46-2015 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.16 au lieu de 10.14

ARTICLE 23

L'article 2 du règlement 1071-51-2016 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.16 .1 au lieu de 10.14.1

ARTICLE 24

L'article 2 du règlement 1071-60-2017 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 6.3.01 au lieu de 6.3.0.1

ARTICLE 25

L'article 2 du règlement 1071-61-2017 est modifié afin d'y lire les numéros d'articles suivants :

- 10.17 au lieu de 10.14
- 10.17.1 au lieu de 10.14.1
- 10.17.2 au lieu de 10.14.2
- 10.17.3 au lieu de 10.14.3
- 10.17.4 au lieu de 10.14.4
- 10.17.5 au lieu de 10.14.5
- 10.17.6 au lieu de 10.14.6

ARTICLE 26

L'article 5 du règlement 1071-65-2019 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.17.2 au lieu de 10.14.2

ARTICLE 27

L'article 6 du règlement 1071-65-2019 est modifié afin d'y lire les numéros d'articles suivants :

- 10.18 au lieu de 10.15
- 10.18.1 au lieu de 10.15.1
- 10.18.2 au lieu de 10.15.2
- 10.18.3 au lieu de 10.15.3
- 10.18.4 au lieu de 10.15.4
- 10.18.5 au lieu de 10.15.5
- 10.18.6 au lieu de 10.15.6
- 10.19 au lieu de 10.16
- 10.19.1 au lieu de 10.16.1
- 10.19.2 au lieu de 10.16.2
- 10.19.3 au lieu de 10.16.3
- 10.19.4 au lieu de 10.16.4
- 10.19.5 au lieu de 10.16.5
- 10.19.6 au lieu de 10.16.6

ARTICLE 28

Au numéro d'article 10.15.6 de l'article 6 du règlement 1071-65-2019, il faut plutôt lire le numéro d'article 10.17.6 plutôt que 10.14.6

ARTICLE 29

Au numéro d'article 10.16.6 de l'article 6 du règlement 1071-65-2019, il faut plutôt lire le numéro d'article 10.17.6 plutôt que 10.14.6

ARTICLE 30

L'article 3 du règlement 1071-74-2020 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.15 au lieu de 10.13

ARTICLE 31

L'article 4 du règlement 1071-74-2020 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.15.1 au lieu de 10.13.1

ARTICLE 32

L'article 4 du règlement 1071-74-2020 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.15.1 au lieu de 10.13.1

ARTICLE 33

L'article 2 du règlement 1071-75-2021 est modifié afin d'y lire les numéros d'articles suivants :

- 10.20 au lieu de 10.17
- 10. 20.1 au lieu de 10.17.1
- 10. 20.2 au lieu de 10.17.2
- 10. 20.3 au lieu de 10.17.3
- 10. 20.4 au lieu de 10.17.4
- 10. 20.5 au lieu de 10.17.5

ARTICLE 34

L'article 5 du règlement 1071-80-2023 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.18 au lieu de 10.15

ARTICLE 35

L'article 6 du règlement 1071-80-2023 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.18.1 au lieu de 10.15.1

ARTICLE 36

L'article 7 du règlement 1071-80-2023 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.18.2 au lieu de 10.15.2

ARTICLE 37

L'article 8 du règlement 1071-80-2023 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.18.3 au lieu de 10.15.3

ARTICLE 38

L'article 5 du règlement 1071-88-2025 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.17.6 au lieu de 10.14.6.

ARTICLE 39

L'article 6 du règlement 1071-88-2025 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.20.5 au lieu de 10.17.5.

ARTICLE 40

L'article 2 du règlement 1071-89-2025 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.17.5 au lieu de 10.14.5.

ARTICLE 41

L'article 2 du règlement 1071-90-2025 est modifié afin d'y lire le numéro d'article 10.17.5 au lieu de 10.14.5.

ARTICLE 42

La grille des spécifications située à l'annexe B du règlement 105-92 est modifié afin de corriger les différentes erreurs cléricales dans les règlements suivants :

- 131-95 ;
- 144-96 ;
- 153-96 ;
- 198-99 ;
- 202-99 ;
- 215-2000 ;
- 222-2000 ;
- 1006-2001 ;
- 1020-2004 ;
- 1022-2004 ;
- 1025-2005 ;
- 1029-2005 ;
- 1071-4-2009 ;
- 1071-14-2011 ;
- 1071-15-2011 ;
- 1071-32-2012 ;
- 1071-37-2013 ;
- 1071-41-2015 ;
- 1071-46-2015 ;
- 1071-63-2018 ;
- 1071-66-2019.

Le tout tel que démontré à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 43

La grille des spécifications est modifiée afin de corriger les numérotations suivantes :

- 6.15 au lieu de 6.17 ;
- 6.16 au lieu de 6.18 ;
- 10.9 au lieu de 10.7 ;
- 10.11 au lieu de 10.9 ;
- 10.12 au lieu de 10.10 ;
- 10.14 au lieu de 10.12 ;
- 10.16 au lieu de 10.14.

Le tout tel que démontré à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 44

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.